

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°76/2014****OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 19
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 22

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Pierre BRANCATO, Adjoint, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Annie BARBIER, Christian FARALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2014, il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits et des changements d'imputation.

Par conséquent, Monsieur l'Adjoint propose de procéder aux modifications présentées dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Ecole	2313-228	1000		
Autres immobilisations corporelles	2188	17000		
Maison SERENO-POLICE MUNICIPALE	2313-506	-17000		
TLE (D)	10223	10800		
Plantier	2315-252	-40000		
Plantier	2313-252	40000		
Vidéo-protection	2315-205	-10800		
Dépenses imprévues	020	-1000		
TLE (R)			10223	-80000
Taxe d'aménagement			10226	80000
TOTAUX		0		0

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Voies et réseaux	61523	7605		
Frais d'actes et contentieux	6227	15000		
Cotisation association Communes forestières	6554	590		
Participation au Syndicat des Bouillides	6554	54050		
Dérogation scolaire Le Bar sur Loup	657348	1070		
Convention ASCO coordination TAP	611	12735		
Titres annulés (TLPE Trou gourmand)	673	80		
Dépenses imprévues	022	-91130		
TOTAUX		0		

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications ci-dessus présentées.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le